

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 12 juillet 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Gilbert (DS La Forclaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

MORAND Jean-Claude (DT Seytroux), FAVRE Annie (Montriond), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz)

Délégués absents :

PHILIPP Martine (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Réunions dans les organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 14 juin 2016 :

- 20 juin : PSP Brevon (*Jacqueline GARIN*)
- 23 juin : Bureau Rivière à Thonon (*Yannick TRABICHET*)
- 23 juin : Leader – SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 27 juin : PSP Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps (*Jacqueline GARIN*)
- 30 juin : commission mobilité – SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 7 juillet : président interco – SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 8 juillet : espaces valléens à Chambéry (*Jacqueline GARIN, Anne CORNIER-PASQUIER*)
- 11 juillet : arrivée de la sous-préfète à Thonon
- 12 juillet : commission SCOT à Abondance

2- Urbanisme

2.1 Révision allégée du PLU de Morzine : arrêt du projet et bilan de la concertation

Gérard BERGER rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2012, la commune de Morzine a procédé à une révision simplifiée du PLU pour permettre le réaménagement de l'entrée de la station d'Avoriaz – place Jean Vuarnet – avec entre autres le projet de réalisation d'un hôtel. A l'issue d'études complémentaires menées par l'architecte, il s'avère que ce projet d'hôtel nécessite une modification de l'emprise au sol prévue pour une meilleure insertion dans le site sans augmenter la surface constructible et sans porter atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il rappelle en outre les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre, à savoir l'affichage de la délibération prescrivant la révision allégée et la mise à disposition en Mairie de Morzine, du lundi 14 décembre 2015 au 30 juin 2016 d'un registre spécifique afin de recueillir les remarques du public. Il précise à ce titre que ce registre mis à disposition du public est demeuré vierge et qu'aucun courrier n'a été reçu concernant la révision allégée n° 1 et qu'il convient que le Conseil Communautaire arrête le bilan de la concertation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, tire un bilan favorable de la concertation sur le projet de révision allégée n° 1 du PLU de Morzine et arrête le projet de révision allégée n° 1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

2.2 Adhésion à l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de décider s'ils souhaitent que la CCHC adhère ou non à l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie. En cas d'adhésion à l'EPF 74, il rappelle que sera mise en place une Taxe Spéciale d'Équipement dont devront s'acquitter directement les contribuables (environ 10 euros par an) et qu'ensuite chaque opération sera soumise à un droit de portage de 2 à 3 % selon son type.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (21 voix pour, 1 voix contre – Georges LAGRANGE), décide d'adhérer à l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie, accepte la mise en place de la taxe spéciale d'équipement et désigne les délégués de la CCHC à l'assemblée générale de l'EPF :

- **délégués titulaires : Lucien RASTELLO, Sophie MUFFAT, Gilbert GALLAY et Henri ANTHONIOZ,**
- **délégués suppléants : Patrick COTTET-DUMOULIN, Gérald LOMBARD, Gilbert PEILLEX et Jean-Louis VUAGNOUX**

3- Loi NOTRE : point sur les transferts de compétences

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur les différents transferts de compétence prévus par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

3.1 Compétence *TOURISME*

Rappel de la loi NOTRe :

- Transfert de la compétence « promotion du tourisme dont création des offices de tourisme » au 1er janvier 2017
- Possibilité de déroger à la création d'un OT communautaire en créant des OT de marque si délibération de la CC avant le 30 septembre 2016
- Sous réserve de cette délibération, les 5 OT de la CCHC pourrait être conservés sous leur forme actuelle avec toutefois un financement communautaire pour la partie accueil, information et promotion (estimé à 2,8 M€ au total)
- Suite à la pression des élus de montagne, engagement du Premier Ministre pour une dérogation pour les OT de Montagne
- Un texte serait en préparation sur la base suivante :
 - Une dérogation pourrait permettre à certaines communes de poursuivre le financement d'un OT
 - Elle pourrait concerner uniquement les OT des stations classées de montagne
 - Le véhicule législatif n'est pas encore fixé
- En l'état du texte, on pourrait avoir sur la CCHC :
 - des OT de stations classées financés par les communes (Les Gets, Avoriaz, Morzine)
 - des OT de stations non classées financés par la CCHC (Alpes du Léman et Vallée d'Aulps)

Proposition d'anticipation :

- Réflexion à avoir sur la volonté politique du territoire (1 OT communautaire, 5 OT de marque avec un financement CCHC pour l'accueil/promotion, 3 OT à financement communal et 2 à financement CCHC,...)
- Août 2016 : réunion d'info avec les directeurs des OT
- Septembre 2016 : délibérations concordantes CCHC / communes pour créer 5 OT de marque afin de respecter le cadre législatif actuel (sauf si envie d'aller vers un OT CCHC)
- Novembre / décembre 2016 : décision définitive du transfert, total ou partiel, en fonction d'éventuelles dérogations apportées par la loi et de la volonté politique

Stéphane PUGIN-BRON tient à signaler que, dans tous les cas de figure, seule la fiscalité professionnelle unique (FPU), à travers les attributions de compensation, permettra d'éviter les inégalités financières entre les communes suite au transfert de la compétence.

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur la nécessité de délibérer sur la création des OT de marque, et ce que la dérogation sorte ou pas, si les élus de la CCHC ne veulent pas se retrouver au 1^{er} janvier 2017 avec un office de tourisme intercommunal regroupant les 15 communes. Il ajoute que cela permettra également de régulariser la situation de Morzine qui pourra ainsi continuer à avoir 2 OT sur son territoire.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se demande si le fait pour les communes de continuer de financer leurs OT ne va pas faire payer 2 fois le contribuable de ces communes puisque les OT de la vallée d'Aulps et des Alpes du Léman seront quant à eux financés par la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce sera effectivement le cas si la CCHC reste en fiscalité additionnelle, d'où la nécessité de passer à la fiscalité professionnelle unique.

Jacqueline GARIN considère que la CCHC devrait prendre en charge le financement de tous les offices de tourisme.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un projet de délibération sera transmis aux communes courant août afin de créer les OT de marque. Une délibération devra également être prise par la CCHC en septembre.

3.2 Compétence ÉCONOMIE

Rappel de la loi NOTRe :

- Au 1^{er} janvier 2017, suppression de l'intérêt communautaire pour la compétence « économie », ce qui a pour conséquence le transfert automatique de toutes les ZAE à la CCHC
- Pas de définition légale pour les ZAE mais présente au moins 1 des éléments suivants :
 - inscrit comme tel au PLU
 - regroupement de plusieurs entreprises sur un site cohérent
 - fruit d'une opération d'aménagement
 - traduction d'une volonté publique de développement économique

Contexte local :

- Transfert à la CCHC :
 - des zones existantes de Lullin, de La Vignette, du Vernay-Bron (y compris travaux en cours), des Plagnettes (Montriond/Morzine) et des Lanches (Les Gets)
 - des zones en projets de Lullin (friche Morel), de Richebourg et d'Essert-Romand
- Transfert dans ce cadre des biens communaux :
 - voirie et réseaux
 - terrains, viabilisés ou non, à commercialiser
 - contrats d'aménagement
 - résultat prévisionnel global à terminaison d'un aménagement en cours

Stéphane PUGIN-BRON souligne, une fois de plus, qu'il sera très difficile d'être juste entre les communes dans ce transfert de compétence, sauf à passer en FPU.

Cas des zones d'activités touristiques

- Flou pour l'instant car pas de définition dans la loi
- Selon STRATORIAL, une lecture stricte de la loi conduirait à transférer à la CCHC toutes les opérations d'aménagement touristique (hors remontées) cas du Club Med à Avoriaz par exemple
- L'AdCF préconise d'être prudent pour l'instant et ne pas définir ce terme dans les statuts dans l'attente de précisions à venir par le législateur ou le ministère

3.3 Compétence GEMAPI

Rappel de la loi NOTRe :

- Transfert de la compétence « GEMAPI » au 1er janvier 2018 comprenant :
 - l'aménagement d'un bassin versant (préservation, régulation, restauration des écoulements)
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des lacs (embâcles, débroussaillage, faucardage...), hors aménagements touristiques
 - les protection contre les inondations (ouvrages)
 - la protection et la restauration des zones humides et milieux aquatiques
 - l'animation du contrat des Dranses

Contexte local :

- Un contrat des Dranses et de l'Est Lémanique dont les études sont quasi achevées et qui attend d'être signé (études préopérationnelles en cours)
- Le SIAC qui est pressenti pour être la structure porteuse mais qui n'a pas la compétence GEMAPI à ce jour
- Des travaux à réaliser rapidement suite aux crues de mai 2015 (Marin,...)
- Délibération de principe à prendre pour que le SIAC soit la structure porteuse du Contrat des Dranses
- Nécessité de prendre la compétence GEMAPI à la CCHC par anticipation pour pouvoir la restituer au SIAC (réunion présidents / DG interco le 19 août pour travailler sur l'évolution du SIAC)

Yannick TRABICHET ne voit pas d'inconvénient à ce que le SIAC soit la structure porteuse du contrat, à condition toutefois que le SIAC ne devienne pas une coquille vide.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à ce que le SIAC soit la structure porteuse du contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique.

Cas du bassin versant du Giffre :

- Le SM3A va prendre la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017
- Plan d'actions sur 20 ans avec une répartition à la population DGF (15 € par an par habitant DGF) *en négociation*
- Solidarité amont / aval et entre bassin versant (pas de financement spécifique par action)
- Si la CCHC prend la compétence, elle devra verser ces 15 € par habitant par an

3.4 Compétence GENS DU VOYAGE

Rappel de la loi NOTRe :

- Transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au 1^{er} janvier 2017

Contexte local :

- Aucune commune de la CCHC concernée par le schéma départemental 2012/2017
- Existence d'un syndicat pour le Bas Chablais : le SYMAGEV
- Demande du SYMAGEV à la CCHC pour lui transférer cette compétence avant le 31 décembre 2016 moyennant une cotisation annuelle de 8,79 € par habitant soit 111 580 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au SYMAGEV.

3.5 Compétence ASSAINISSEMENT

Rappel de la loi NOTRe :

- Transfert de la compétence « Assainissement » au 1^{er} janvier 2018 pour les CC ayant déjà la compétence SPANC
- Attention, déclaration de la Ministre : pas de délai supplémentaire

Contexte local :

- Étude en cours sur les conditions techniques, humaines et financières du transfert
- Première réunion du COPIL sur le transfert en décembre 2016

Georges LAGRANGE souligne que la CCHC prend de plus en plus de compétences et se demande comment les services vont pouvoir continuer à fonctionner correctement, sachant que, sans vouloir remettre en cause la productivité des agents, plusieurs compétences ont déjà perdu selon lui de l'efficacité et de la réactivité en passant à la CCHC.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le service administratif ne pourra pas continuer comme cela très longtemps. Il rappelle que les transferts de compétences doivent normalement s'accompagner d'un transfert de personnel ou en tout cas d'une mise à disposition d'une partie de leur temps, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Georges LAGRANGE souligne que le transfert de personnel administratif ne pose pas de problème contrairement au transfert de personnel technique pour lequel il est nécessaire de conserver une proximité de terrain afin d'être réactif. Gilbert PEILLEX précise qu'il pourrait très bien être envisagé en matière d'eau et d'assainissement de créer 1 pôle technique sur la vallée d'Aulps et un autre sur la vallée du Brevon de manière à conserver de la proximité et de la réactivité.

3.6 Compétence EAU POTABLE

Rappel de la loi NOTRe :

- Transfert de la compétence « Eau potable » au 1^{er} janvier 2020

Contexte local :

- Étude en cours sur les conditions techniques, humaines et financières du transfert
- Première réunion du COPIL sur le transfert en décembre 2016
- Volonté politique d'avancer la prise de compétence au 1er janvier 2019
- Attention au financement de l'assainissement sans la compétence eau potable

3.7 Compétence EAUX PLUVIALES

- Difficulté de la mettre en œuvre aujourd'hui car ce n'est pas une compétence propre. Doit être rattachée soit à la compétence assainissement, soit à la compétence eau, soit à GEMAPI
- Attente d'un décret précisant la compétence de rattachement et le délai

Remarque : une note d'information en date du 13 juillet 2016 précise que cette compétence sera rattachée à la compétence assainissement ; la CCHC devra donc l'exercer dès le 1^{er} janvier 2018

4- Finances

4.1 Construction des crèches d'Avoriaz et de Vailly: souscription d'un emprunt

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de la souscription d'un emprunt de 1 000 000 euros en vue de la construction des crèches d'Avoriaz et de Vailly. Il présente les différentes propositions reçues :

Banque	Durée	Taux	Mode d'amortissement	Périodicité	Montant de l'échéance (ou de la 1 ^{ère} échéance)	Montant des intérêts
Banque Postale	19 ans	1,09%	amortissement constant	trimestrielle	16 458,17 €	105 487,80 €
	20 ans	1,15%	amortissement constant	annuelle	62 106,94 €	121 356,94 €
	20 ans	1,13%	amortissement constant	trimestrielle	15 921,39 €	115 008,99 €
	20 ans	1,15%	échéances constantes	trimestrielle	14 010,44 €	121 442,14 €
Caisse d'Epargne	20 ans	1,22% - PEC	échéances constantes	annuelle	56 167,05 €	123 341,00 €
	20 ans	1,21% - PEC	amortissement constant	annuelle	61 574,12 €	117 505,74 €
	25 ans	1,36% - PEC	échéances constantes	annuelle	47 002,40 €	175 060,00 €
	25 ans	1,34% - PEC	amortissement constant	annuelle	52 899,84 €	163 202,28 €
	30 ans	1,54% - PEC	échéances constantes	annuelle	41 425,81 €	242 774,30 €
	30 ans	1,52% - PEC	amortissement constant	annuelle	48 018,61 €	222 495,88 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque Postale établie sur 20 ans à échéances constantes.

4.2 Travaux de réfection de la route de Graydon : souscription d'un emprunt

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de la souscription d'un emprunt de 90 000 d'euros en vue de la réfection de la route de Graydon à Saint Jean d'Aulps. Il présente les différentes propositions reçues :

Banque	Durée	Taux	Mode d'amortissement	Périodicité	Montant de l'échéance	Montant des intérêts
Banque Postale	10 ans	0,61%	échéances constantes	annuelle	9 304,70 €	3 083,60 €
Crédit Mutuel	10 ans	0,90%	échéances constantes	annuelle	9 451,49 €	4 514,85 €
	10 ans	0,90%	amortissement constant	annuelle	9 810,00 €	4 455,00 €
	10 ans	0,90%	échéances constantes	trimestrielle	2 355,30 €	4 211,87 €
	10 ans	0,90%	amortissement constant	trimestrielle	2 452,50 €	4 151,30 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque Postale.

4.3 Budget principal 2016 : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter une décision modificative n° 1 pour le budget principal :

- 2031-54 + 72 000 € (étude ZAE)
- 2312-54 - 82 000 € (étude ZAE)
- 10222 - 10 000 € (FCTVA)
- 2317-81 + 90 000 € (travaux route de Graydon)
- 1641 + 90 000 € (emprunt)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 qui lui est présentée.

4.4 Versement de subventions complémentaires aux crèches

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire, suite à la réception des comptes de résultats des associations et leur analyse par Gérald LOMBARD et Sabine VINCENTI, de voter les subventions complémentaires à verser aux crèches pour l'année 2016 :

crèches	Subvention sollicitée pour 2016	acompte déjà versé (janvier 2016)	Proposition de solde	TOTAL
Outa	80 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €
Les Minots	53 000 €	37 100 €	0 €	37 100 €
Les Ptits Gations	115 000 €	57 500 €	57 500 €	115 000 €
Les Bout'Chou	62 000 €	31 000 €	17 000 €	48 000 €
Les Ptits Mouzets	12 500 €	6 250 €	- €	6 250 €
Total	3 22 500 €	171 850 €	114 500 €	2 86 350 €

Gérald LOMBARD souligne que les montants proposés sont ajustés en fonction des résultats budgétaires des associations. Concernant la crèche des Minots, il précise que le montant sera bien entendu revu à la hausse en 2017 en cas de changement des modalités d'organisation et d'ouverture de la structure.

Gérald LOMBARD, trésorier de l'association de la crèche des Bout'Chou, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux crèches les subventions complémentaires proposées ci-dessus.

4.5 Versement de subventions complémentaires aux écoles de musique

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une première subvention a été versée en janvier aux 4 écoles de musique à hauteur de 50 % du montant versé en 2015. Il propose de leur voter une subvention complémentaire dans les conditions suivantes :

- EM de Morzine : 13 750 €
- EM des Gets : 4 500 €
- EM de la Vallée d'Aulps : 20 700 €
- EM de la Vallée du Brevon : 16 300 €

Hélène RICHARD souligne que, contrairement à ce qui était initialement prévu, la fusion des 4 écoles de musique ne se fera pas en septembre 2016 mais en septembre 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux écoles de musique les subventions complémentaires proposées ci-dessus.

4.6 PPT du Roc d'Enfer : demande de financement pour « Un berger dans mon école »

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'au dernier COPIL PPT Roc d'Enfer du 29 mars 2016 a été voté l'engagement d'une action pédagogique à destination des écoles primaires, nommée « Un berger dans mon école », portée par la CCHC et mise en œuvre par la Société d'Economie Alpestre (SEA). Il précise que le coût total de l'opération est fixé à 14 000 € et présente le plan de financement :

- Collectivités membres du PPT : 4 000 €
- Région Auvergne – RA : 5 000 €
- UE (FEADER) : 5 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le portage de cette action par la CCHC, valide le plan de financement et charge Madame la Présidente de déposer les demandes de subventions correspondantes.

4.7 DDVA : nouveaux tarifs pour la billetterie et la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la billetterie et la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps (voir en annexe).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

5- Personnel

5.1 Urbanisme : création d'un poste d'ingénieur

Charles-Henri MONTET propose, compte tenu de l'éligibilité à la promotion interne de Jean-François BAILLEUX, responsable du service Urbanisme, suite à son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur, de créer, à compter du 1^{er} septembre 2016, un emploi permanent d'ingénieur à temps complet afin d'être en mesure de promouvoir M. Jean-François BAILLEUX, actuellement titulaire du grade de technicien principal de 1^{ère} classe et dont les missions correspondent pleinement au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste et charge Madame la Présidente de prendre l'arrêté nécessaire à la nomination de M. BAILLEUX sur ce poste.

Henri ANTHONIOZ s'interroge sur le fait de savoir si le service Urbanisme n'est pas trop surchargé actuellement. Stéphane PUGIN-BRON précise que pour l'instant ce n'est pas le cas. Charles-Henri MONTET ajoute que ce service n'est pas plus surchargé que les autres.

5.2 Modification du régime indemnitaire

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité d'étendre le bénéfice de la Prime de Service de Rendement (PSR) et de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) aux ingénieurs, et ce afin de permettre à M. BAILLEUX de continuer de percevoir son régime indemnitaire après sa promotion. Il précise que le Comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a été saisi sur ce point et a donné un avis favorable lors de sa réunion du 30 juin 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le régime indemnitaire dans les conditions qui lui sont présentées.

5.3 Prolongation du poste d'agent technique en CUI-CAE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le recrutement, sur la base du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE) et pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, de Fabien GIRARD, à temps non complet (22 heures par semaine), chargé d'assurer principalement l'entretien des bâtiments et des terrains de football. Compte tenu de la qualité du travail fourni par l'agent, il propose d'augmenter sa rémunération actuellement fixée au SMIC et de la passer à 1 560 €. Il propose également de décider d'ores et déjà du renouvellement de son contrat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter la rémunération de Fabien GIRARD à compter du 1^{er} août 2016 et de renouveler son contrat pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mai 2017.

5.4 Prévention des risques professionnels : passation d'une nouvelle convention avec le CDG74

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler la convention d'adhésion au service de Prévention des risques professionnels du Centre de la Gestion de la Haute-Savoie pour la période 2016-2018. Il souligne que cette prestation comprend notamment 2 journées d'inspection prévue sur le dernier trimestre de l'année (coût 2015 : 3 186 €).

Christophe MUTILLOD trouve que le tarif est cher et demande s'il n'y a pas moyen de confier ce travail d'inspection à un agent de la CCHC. Charles-Henri MONTET précise que ce travail nécessite des connaissances réglementaires spécifiques et un agent avec du temps disponible, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il ajoute que la prestation du CDG74 ne se limite pas uniquement à 2 journées d'inspection et que le service Prévention est mis à disposition de la CCHC en cas de besoin tout au long de l'année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le CDG74.

6- Gendarmerie de Montriond : avenant au bail

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le sinistre survenu à la gendarmerie de Montriond lors de l'hiver 2014/2015, sinistre qui a dégradé un appartement et qui a amené l'État à soustraire du loyer versé à la CCHC, dès le printemps 2015, le montant correspondant à l'appartement sinistré. Compte tenu que les travaux de remise en état du bâtiment et de l'appartement ont été achevés en juin 2016, il propose aux membres du Conseil Communautaire de demander à l'État la réintroduction de l'appartement dans le bail, et ce dès le 1^{er} août 2016.

Christophe MUTILLOD demande s'il est prévu que l'assurance dommages-ouvrage indemnise la CCHC pour le manque à gagner du fait de la diminution du loyer subie pendant la réalisation des travaux. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande a été déposée mais que l'assureur n'a toujours pas répondu à ce jour.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à l'État la réintroduction dans le bail de l'appartement remis en l'état, et ce dès le 1^{er} août 2016.

7- Leader : désignation des représentants de la CCHC au comité de programmation

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le SIAC porte un nouveau programme européen Leader intitulé « L'innovation au service de la ressource forestière et du territoire ». Afin de pouvoir procéder à la validation du cadre juridique de la mise en œuvre du programme, il fait part de la nécessité de mettre en place un comité de programmation Leader 2014-2020 composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, dont un titulaire et un suppléant représentant la CCHC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Jacqueline GARIN (membre titulaire) et Yannick TRABICHET (membre suppléant).

8- Saisonniers : adhésion de la CCHC à l'association ALATRAS

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer à l'Association nationale des Lieux d'Accueil des TRAVAILLEURS Saisonniers (ALATRAS). Il précise que la cotisation à verser pour 2016 est de 250 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association ALATRAS.

9- Santé : projet de fusion des GHT Nord et Sud

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la loi de santé du 26/01/2016 oblige les hôpitaux à adhérer à un Groupement Hospitalier Territorial au 1^{er} juillet 2016. Il fait part de la demande de l'ARS de fusionner le GHT Nord (CHAL, HDL et hôpitaux du Mont-Blanc) avec le GHT Sud (Annecy, St Julien et Rumilly) dès mi-2017 et propose, à la demande des présidents des conseils d'administration du CHAL, des Hôpitaux du Léman et des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, de délibérer pour soutenir le GHT Nord, l'enjeu étant d'assurer le maintien d'une offre de santé dans le Nord de la Haute-Savoie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à l'ARS de revoir sa position et de réexaminer la possibilité de maintenir deux GHT en Haute-Savoie, et ce afin de tenir compte des particularités du territoire et d'éviter la désertification médicale du nord de la Haute-Savoie.

10- Réchauffement des lits froids

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que, suite à discussion avec la sous-préfecture, l'attribution du marché à la société AFFINISKI peut se faire sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article 30 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui prévoit cette dérogation « pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens, lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré ». En revanche, il souligne que de nouvelles modalités de financement doivent être fixées :

- versement de fonds de concours communaux pour Les Gets et Morzine,
- constitution d'un groupement de commande avec les Alpes du Léman,
- et donc financement de la CCHC à hauteur de 50 % (contre 33 % prévu).

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'obtention des subventions espaces valléens est en bonne voie mais n'est pas encore assurée, et que la CCHC devra donc se substituer si l'aide n'est pas obtenue. Il présente le plan de financement tel qu'il sera établi en cas de subventionnement à hauteur de 50 % :

- Morzine (+ Essert-Romand) : 18 000 € par an
 - Part CCHC : 4 500 €
 - Fonds de concours Morzine : 4 500 € (dont 2 250 € à récupérer auprès de la SA Le Pléney)
- Avoriaz (+ Montriond) : 18 000 € par an
 - Part CCHC : 4 500 €
 - Fonds de concours Morzine : 4 500 € (dont 2 250 € à récupérer auprès de la SERMA)
- Les Gets (+ La Côte d'Arbroz) : 18 000 € par an
 - Part CCHC : 4 500 €
 - Fonds de concours Les Gets : 4 500 € (dont 2 250 € à récupérer auprès de la SAGETS)
- Alpes du Léman (Bellevaux + Habère-Poche) : 9 600 € par an
 - Part CCHC (Bellevaux) : 1 600 €
 - Part SIAdL (Bellevaux) : 1 600 € (base 2/3)
 - Part SIAdL (Habère-Poche) : 1 600 € (base 1/3)
- soit à charge de la CCHC : 15 100 € / an (avec AdL)

Christophe MUTILLOD s'interroge sur les modalités de communication qui seront mises en place. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un plan de communication sera établi par Affiniski une fois le contrat signé.

Henri ANTHONIOZ souligne que l'opération risque d'être compliquée à mettre en œuvre dans un secteur de logements diffus. Michel RICHARD estime que c'est un pari à prendre. Gérard BERGER ajoute que la question a été discutée en mairie de Morzine et que la municipalité est partante dans ce projet.

Jean-Louis VUAGNOUX, bien que conscient de la problématique des lits froids, se demande comment il est possible de s'engager dans une opération à 100 000 euros par an sans qu'il n'y ait de critères de résultats fixés en amont.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (17 voix pour, 5 absentions), approuve le lancement de l'opération.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le versement des fonds de concours par les communes de Morzine et des Gets devra faire l'objet de délibérations concordantes entre la CCHC et les communes.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 septembre 2016 à Morzine.

Le Biot, le 18 juillet 2016

La Présidente